

—N'ai-je pas raison de le vouloir ? Le barreau conduit à tout.

—Sans doute, et j'approuve votre résolution ; mais ce changement de carrière va nécessiter des études nouvelles, fort absorbantes...

—Je ne reculerai point devant le travail...

—J'en suis convaincu ; seulement, à l'heure présente, je vous défends le travail de la façon la plus absolue... Votre santé est chancelante... Avant de devenir assidu aux cours de l'École de droit, il faut triompher de l'anémie, il faut rendre à vos veines appauvries un sang régénéré... Or, nous n'obtiendrons ce résultat qu'après un traitement long, suivi docilement... Le repos et le grand air vous sont indispensables...

—La conclusion, cher docteur.

—La conclusion c'est qu'avant de vous remettre au travail il faut voyager...

—Vous en parlez fort à votre aise ! répliqua René en riant. Voyager, c'est bientôt dit !... Je ne demanderais pas mieux, car je sens que j'en ai besoin, mais les voyages sont une distraction coûteuse, or, ma mère affirme que les temps sont durs, crie misère et se prétend hors d'état de me donner le moindre argent, même une faible partie de celui qui me revient de la succession paternelle...

—La conversation que je viens d'avoir avec madame votre mère, reprit Jacques, vient de modifier considérablement ses idées. Je lui ai fait comprendre que la santé de son fils devait passer avant toute autre considération, et si gênée qu'elle soit, car sa gêne est sérieuse, je l'ai déterminée à faire dans votre intérêt un sacrifice énorme...

—Ah ! s'écria René stupéfait. Et, ce sacrifice ? ajouta-t-il.

—Madame Labarre met à votre disposition dès demain, pour en disposer à votre guise, une somme de vingt-cinq mille francs.

—Vingt-cinq mille francs comptant ! répéta le jeune homme dont les yeux étincelèrent.

—Oui, mais à condition que vous emploierez une partie de cette somme à rétablir votre santé par un voyage, en suivant le régime dont je garantis l'effet.

—Et, pas d'autre condition que celle-là ? demanda René avec un peu de défiance.

—Il y en a une autre... tout entière dans votre intérêt comme la première, car elle n'aura d'autre but que celui de sauvegarder votre avenir...

—Enfin, voyons, quelle est-elle ?

—Vous serez majeur le 10 mars 1881 ?...

—Oui.

—Vous allez écrire sous ma dictée un petit acte portant cette date par lequel vous vous engagerez, si le testament du comte de Thonnerieux se retrouve, et si vous êtes mis en possession du legs qu'on suppose vous être fait par ce testament, à laisser à madame votre mère l'usufruit de cette fortune pendant toute sa vie... Après elle, vous la retrouverez intacte...

René eut aux lèvres un sourire plein d'amertume.

—Ainsi, dit-il, ma mère m'achète vingt-cinq mille francs un héritage qui en représente peut-être cinq ou six cent mille !

—Raisonnement tout à fait faux, mon cher enfant ! répliqua Jacques.

—Prouvez-le-moi.

—D'abord madame votre mère ne vous achète absolument rien, puisque l'héritage en question, quel qu'en soit le chiffre, est plus que douteux, le testament du comte ayant été volé et, selon toute apparence, ne devant jamais reparaitre... Ensuite, il s'agit de l'abandon d'un usufruit et non de celui d'une propriété...

—Soit ! Mais échange de cet usufruit, possible après tout, sinon probable, on ne me donne rien.

—On vous donne vingt-cinq mille francs.

—Ces vingt-cinq mille francs sont à moi... ils constituent ma part de l'héritage paternel.

—Vous n'avez pas le droit de les réclamer maintenant, et

madame votre mère, après s'en être dessaisie, se trouvera presqu'entièrement sans ressources...

Et comme René, la tête basse, se taisait, Jacques ajouta, d'une voix un peu nerveuse :

—Enfin, mon cher enfant, c'est à prendre ou à laisser... Madame votre mère est persuadée qu'elle se sacrifie pour vous, et je suis absolument de son avis. Si vous vous croyez lésé, prenez que je n'ai rien dit. Ma démarche aura été inutile, voilà tout...

Le jeune homme releva brusquement la tête.

—J'accepte le marché ! dit-il ; que m'importe après tout cette fortune, si elle doit venir ? Ma santé rétablie, voilà le principal !... je travaillerai !... je serai reçu avocat... je plaiderai... je sens que j'aurai du talent et je me ferai une fortune par le travail et par le talent ! cela vaut mieux qu'un héritage ! On a le droit au moins d'en être fier !...

—Qu'on me donne une feuille de papier timbré, et qu'on me dicte l'engagement à prendre, j'écrirai et je signerai.

—Vous voilà devenu raisonnable, fit Jacques Lagarde avec un sourire, je vous en félicite.

—Quand toucherai-je les vingt-cinq mille francs ? demanda René.

Ce fut Mme Labarre qui répondit :

—Dès demain, si tu veux... Je vais te remettre un mot pour mon notaire de Tours qui les a dans les mains et qui te les versera sur ton reçu...

—Ah ! il faut aller les chercher à Tours ?

—Oui, puisque je ne les ai pas à Paris... Ce sera, d'ailleurs, la première étape de ton voyage.

—C'est juste. Je partirai demain... Ma mère, préparez la lettre et à moins que le docteur n'ait du papier timbré dans sa poche, envoyez, je vous prie, votre femme de chambre en chercher une feuille...

—Je n'en ai pas... dit Jacques Lagarde.

Mme Labarre quitta son siège.

—Je vais envoyer Julie, fit-elle.

Et elle sortit.

X

—Docteur, dit vivement René à Jacques, dès que Mme Labarre eut quitté le salon, il faut que je vous parle... à vous seul.

—Ne pouvez-vous me parler ici, et tout de suite, mon cher enfant ? demanda le pseudo-Thompson un peu surpris.

—Ici, Non...

—Pourquoi ?

—Impossible de m'expliquer en ce moment...

—Je me mets à votre entière disposition.

—Eh bien ! ce soir, à huit heures, je serai à l'église Saint-Sulpice... Voulez-vous venir m'y rejoindre ?

—J'irai.

—Merci, docteur, vous êtes bon...

Mme Labarre rentra.

—C'est décidé, ma mère, fit René, je partirai demain... Le tailleur doit me livrer dans la matinée mes vêtements laïques et ma valise ne sera pas longue à faire... Préparez donc la lettre pour le notaire qui doit me verser 25,000 francs...

—Cette lettre sera prête en temps utile...

Julie parut, une feuille de papier timbré à la main.

Sur l'ordre de sa maîtresse elle alla chercher un encrier et une plume, et sous la dictée de Jacques Lagarde le jeune homme écrivit quelques lignes par lesquelles il abandonnait à sa mère, à titre de rente viagère, le revenu de la fortune à lui léguée par le comte de Thonnerieux.

Il data du 10 mars 1881, jour qui devait être celui de sa majorité, il signa et il tendit la feuille à Mme Labarre.

—Voici l'acte que vous exigez de moi, ma mère, dit-il avec une nuance d'amertume. Puissé-je, pour vous et pour moi, vivre jusqu'à ce qu'on ait retrouvé le testament du comte de Thonnerieux... Cela prouverait que le docteur Thompson est un bien grand médecin !...

Mme Labarre répliqua, en prenant le papier timbré :